PRÉFECTURE DE CORSE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ENERGIE

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE CORSE

Réunion du 18 mai 2015 – Compte Rendu

- **Étaient présents les membres du CSRPN suivants :**

Mesdames:

- Cathy CESARINI,cétologue,vice-présidente du CSRPN
- Vanina PASQUALINI, biologiste marin
- Angélique QUILICHINI, botaniste
- Marie-Madeleine SPELLA, géologue

Messieurs. :

- Roger MINICONI, océanologue, président du CSRPN
- Jean ALESANDRI, mycologue
- Guilhan PARADIS, botaniste / phytosociologue
- Achille PIOLI, bryologue, spécialiste du patrimoine forestier
- Michel DELAUGERRE, zoologue
- Gilles FAGGIO, ornithologue, mammalogiste
- Hervé GUYOT, entomologiste
- Grégory BEUNEUX, mammalogiste
- Jean-Yves COPPOLANI, historien du droit
- Pascal OBERTI, spécialiste en sciences économiques de l'environnement
- Antoine ORSINI, hydrobiologiste
- Christophe MORI, écotoxicologue

- **Avaient donné pouvoir :**

- M. Christian PIETRI, zoologue / spécialiste de la faune cynégétique, qui donne pouvoir à M. Michel DELAUGERRE
- M. Gérard PERGENT, écologue marin, qui donne pouvoir à M. Christophe MORI
- M. Frédéric HUNEAU, hydrogéologue, qui donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine SPELLA
- Mme Christine PERGENT, biologiste marin, qui donne pouvoir à M. Antoine ORSINI

- **Autres personnes présentes** (DREAL, membres associés, rapporteurs des dossiers présentés) :

Mesdames :

- Mme Marie-Luce CASTELLI
- Mme Laetitia HUGOT (CBNC)
- Mme Virginie VINCENTI (DREAL)
- Mme Marlène SAVELLI (OEC)
- Laurie-Anne VARESI (Département de la Corse-du-Sud)

Messieurs :
- M.Bernard RECORBET (DREAL)
- M.Daniel POLACCI (DREAL)
- M.Brice GUYON (DREAL)
- M.Olivier COURTY (DREAL)
- M.Thibaut KERMARREC (DREAL)
- M. Julien BAUDAT-FRANCESCHI (Directeur du CEN Corse)
- M. Pierre-Jean ALBERTINI (OEC)- M. Paul POLI (RN de l'étang de Biguglia)
- M.Loïc ARDIET (BIOTOPE)
- Jean-Baptiste PIERI (Département de la Corse-du-Sud)
- M. Antony DEFENDINI (Département de la Corse-du-Sud)

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, R. MINICONI ouvre la séance. Il fait part de l'arrivée officielle des trois nouveaux membres au sein du CSRPN : Angélique QUILICHINI, Frédéric HUNEAU et Pascal OBERTI. L'arrêté de nomination ayant enfin pu être pris, le 29 avril dernier.

1- Approbation du PV de la réunion du 28/11/2014 et du compte-rendu annuel d'activités pour l'année 2014 :

R. MINICONI demande aux membres du CSRPN s'ils ont des remarques à formuler sur le PV de la dernière réunion, ainsi que sur le compte-rendu annuel d'activités de l'année 2014. En l'absence d'observation, le P.V. est adopté à l'unanimité.

2- Avis sur l'agrément du Conservatoire des Espaces Naturels de Corse (C.E.N) : présentation du plan d'actions quinquennal (PAQ)

J. BAUDAT-FRANCESCHI précise que le CSRPN est consulté afin de se prononcer sur le PAQ qui est une des pièces principales du dossier de demande d'agrément.

Il rappelle notamment le contexte spécifique de la Corse, en termes d'insularité, d'endémisme, de patrimoine naturel exceptionnel, qui en fait un hot spot de diversité mondiale. Il retrace l'historique de l'association (à l'origine l'Association des amis du Parc) et son mode de gouvernance.

Il ajoute que ce document stratégique est le fruit d'un travail collégial : Il a été élaboré en concertation, tant en interne (salariés et administrateurs bénévoles), qu'avec les principaux partenaires.

Après la présentation du contenu du PAQ, la discussion est ouverte.

P. OBERTI souhaite savoir si un dispositif d'évaluation du PAQ est prévu et si oui, selon quelles modalités.

J. BAUDAT-FRANCESCHI précise qu'un conseil scientifique va être constitué, qui sera notamment en charge de l'évaluation du plan, a minima à mi-parcours. De plus, des indicateurs de résultats sont prévus, sites par sites.

A. ORSINI se réjouit que les invertébrés aquatiques soient bien pris en compte.

La DREAL salue la qualité de ce document. Il est souhaitable que le CEN développe dans les années à venir les actions de maîtrise foncière et de gestion des territoires à enjeux.

Le CSRPN précise toutefois que si la gestion du foncier mérite d'être développée, les missions d'expertise du CEN, dans le contexte de l'insularité, avec peu de bureaux d'études spécialisés sur place, doivent être maintenues, pour ne pas ne pas perdre les compétences naturalistes.

Avis du CSRPN de Corse n° 2015-01 sur l'agrément du Conservatoire des Espaces Naturels de Corse : présentation du plan d'actions quinquennal (PAQ)

Avis favorables : 19
Avis défavorables : 0
Abstentions : 0
Non participation : Gilles Faggio (salarié du CEN)

3- Avis sur le projet de ZNIEFF et les projets d'APPB portant création d'une zone de protection du biotope de la *Biscutella rotgesii Foucaud*

Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues au PNA *Biscutella rotgesii* Foucaud et des projets SCAP.

Après la présentation faite par D. POLACCI, la discussion est ouverte.

L. HUGOT apporte des précisions sur la particularité de l'habitat qui abrite cette espèce: elle se développe dans les éboulis, espèce pionnière des milieux dégradés, parfois en bord de route. L'espèce préfère les milieux ouverts et remaniés par ex ; Salastraco serait une station mise en place grâce à la présence de la carrière.

Compte tenu des caractéristiques de l'espèce, M. DELAUGERRE se demande si l'outil APPB est bien adapté. Il prend l'exemple de l'Espagne qui met place dans des cas similaires des « micros réserves naturelles » qui ont l'avantage, par rapport aux APPB, de prévoir des mesures de gestion.

Avis du CSRPN de Corse n°2015-02, sur projet de ZNIEFF et projets d'APPB portant création d'une zone de protection du biotope de la *Biscutella rotgesii Foucaud*

Avis favorables : 20
Avis défavorables : 0
Abstentions : 0

4- Avis sur projet de réserve naturelle de Corse du massif du Rotondu

Avant la présentation du dossier scientifique par P.J ALBERTINI et M SAVELLI, ML CASTELLI apporte des éléments de contexte.

Elle rappelle que le périmètre du projet de réserve a évolué par rapport au projet initial, puisqu'il inclut désormais la vallée du Verghello, suite à la demande de la commune de Venaco. En revanche, le secteur du Lac de Nino et du Camputile ont été retirés, la commune de Casamaccioli, propriétaire foncier sur ces zones, n'ayant pas souhaité, à ce stade, adhérer au projet.

Le projet demeure toutefois un territoire écologique cohérent et fonctionnel, puisque 45 % des lacs de Corse (12 sur 29) sont inclus dans le projet. Le projet couvre une superficie totale de 3485 ha.

M .SAVELLI présente ensuite la procédure réglementaire de création de la réserve et les différentes étapes à venir. Dans ce cadre, l'avis du CSRPN, sur les aspects scientifiques du projet, est requis.

L'objectif étant d'instituer le classement en réserve pour fin 2015, par délibération de l'Assemblée de Corse.

P.J. ALBERTINI présente ensuite les points suivants du projet :Objet, motifs, localisation ;
Diagnostic écologique et patrimonial ;
Projet de réglementation.

H. GUYOT souhaite avoir des précisions sur plusieurs points concernant le projet de règlement :

- Pourquoi le règlement prévoit une interdiction de baignade dans les lacs ?

En raison principalement des risques de pollution, en particulier au Lac de Melo, il y a de la baignade et les randonneurs se lavent également dans le lac, un arrêté municipal d'interdiction de baignade existe déjà pour Melo.

- Camping : il sera rajouté que le bivouac est également interdit.
- Circulation et stationnement des véhicules à moteur :

il convient de préciser quels types de véhicules seront autorisés : pour les hélicoptères, sera rajouté le terme de « machines ».

- Circulation des animaux domestiques : seuls les chiens sont autorisés, est-ce que la montée en ânes ou en mules à des fins touristiques est interdite ?

Il est répondu que cela sera également rajouté, ils pourront être autorisés, après avis du comité consultatif de la Réserve.

- Activités commerciales : il est précisé que cette réglementation a pour objet d'interdire l'installation de « paillotes de montagne ».

- Activités agricoles : quel type d'activités seront soumises à l'avis du comité

consultatif et y aura-t-il des scientifiques ou des experts?

P.J. ALBERTINI précise que si un agriculteur veut transhumer ou bien encore restaurer une bergerie, cela sera soumis à l'avis du comité. Celui-ci sera composé des représentants des structures intéressées, mais également d'experts scientifiques.

M. SPELLA relève que la géologie n'a pas été oubliée, toutefois, une petite correction de forme est à apporter page 20, paragraphe « qualité des eaux ».

R. MINICONI s'étonne de l'absence de la truite *Macrostigma* dans l'annexe 3 relative à la liste des espèces faunistiques recensées. Il conviendrait de rajouter un paragraphe sur la truite insulaire.

P.J ALBERTINI précise que les dernières données relatives à cette espèce sont très anciennes (1993), de nouvelles prospections devront être réalisées.

G. FAGGIO regrette l'absence du Lac de Ninu et du Camputile qui étaient dans le périmètre initial de la réserve, d'autant que ces deux sites figurent sur la liste des sites retenus à la SCAP.
M.L. CASTELLI propose que le CSRPN mentionne dans son avis qu'il est regrettable que ces sites ne soient pas dans le projet de réserve.

G. FAGGIO relève également quelques incohérences sur les listes d'espèces pour les oiseaux (cf tableau page 76) : les mésanges sont à rajouter, en revanche la sittelle ne semble pas présente (car pas ou peu d'espaces forestiers), de même que pour le cerf de Corse dont la présence n'est pas avérée.

P.J. ALBERTINI précise que la sittelle a été recensée en amont du pont, dans le Verghello. Pour le reste, les corrections seront faites.

M. DELAUGERRE souligne l'importance de la présence de 4 espèces de vertébrés strictement endémiques (Sittelle, Discoglosse corse, Euprocte et Salamandre), ce qui est unique, puisqu'aucune autre réserve naturelle n'en possède autant.

B.RECORBET indique que pour ce qui concerne la DREAL, il n'y a pas de remarque particulière à ce stade, nos observations ayant été prises en compte en amont.
M. SPELLA demande quel sera le titre exact de la réserve.

Tout dépendra des retours des consultations des communes et du périmètre qui sera définitivement arrêté.

Avis du CSRPN de Corse n°2015-03, relatif au projet de réserve naturelle de Corse du massif du Rotondu

Le projet fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité, mais le CSRPN regrette fortement l'absence du Lac de Ninu / pozzines et du Camputile au sein du périmètre du projet de Réserve.

Avis favorables : 20
Avis défavorables : 0
Abstentions : 0

5 -Avis sur l'Implantation de radeaux flottants pour Sternes sur la Réserve Naturelle de Biguglia dans le cadre du programma LIFE+ ENVOLL

Après la présentation du projet par P. POLI, représentant la Réserve naturelle de Biguglia et de L. ARDIET, du bureau d'études BIOTOPE, en charge d'évaluer les effets du projet sur l'environnement, la discussion est ouverte.

V. PASQUALINI demande si le projet tient compte des emplacements des herbiers aquatiques, car l'ombrage pourrait leur porter atteinte, c'est la même problématique également à relever pour la cymodocée sur l'étang d'Urbino.
P. POLI confirme qu'ils seront positionnés en dehors des herbiers.

A. ORSINI souhaite savoir dans quel matériau les radeaux seront conçus.
Il est précisé que ce sera en bois de châtaigner (de Castagniccia), suite à une recommandation du Conseil des sites.
G. Beuneux demande si les installations tiennent compte des goélands leucophées?

Oui, les radeaux sont mis en place tardivement en saison (avril), pour empêcher les leucophées de se cantonner, puis retirés après la reproduction.

B. RECORBET précise par ailleurs que la DREAL participe financièrement au programme (environ 10%). Le programme LIFE+ est démonstratif : si les radeaux qui sont aussi posés sur l'étang d'Urbinu fonctionnent, d'autres pourraient être installés ailleurs, comme par exemple à Palo, afin de constituer un réseau pour les Sternes.

G. FAGGIO précise que l'étang de Palo faisait partie du projet à l'origine, mais a été retiré car il n'était pas en ZPS.

V. PASQUALINI demande si le projet d'installation de radeau sur Urbino sera soumis à l'avis du CSRPN.

B. RECORBET confirme que le dossier sera présenté au CSRPN s'il s'avère qu'il risque d'avoir un impact sur l'herbier à cymodocées.

Avis CSRPN de Corse n° 2015-4 sur l'Implantation de radeaux flottants sur la Réserve Naturelle de Biguglia

Avis favorables :	**20**
Avis défavorables :	**0**
Abstentions	**0**

6- Avis sur cartographie d'habitats pour DOCOB terrestre: : Mucchiatana

Après la présentation faite par L. ARDIET, la discussion est ouverte.

L. HUGOT indique que le cahier des charges et la phytosociologie ont été respectés. L'étude floristique est de bonne qualité, mais quelques corrections sont à apporter :

- attention à ne pas confondre le peuplier blanc (pas distingué) et les aulnes, il convient de rajouter l'habitat à peuplier et de retirer des surfaces des aulnes qui sont sur représentés ;
- il y a une sur-représentation de la dune fixée (code 2210);
- le genevrier oxycèdre n'es pas « rare », mais « peu fréquent », ce qui est remarquable, c'est l'importance du peuplement ;
- la dune embryonnaire est à supprimer ; 3110 en tout cas grignotée par l'érosion.

G. PARADIS fait les observations suivantes:

- il convient d'utiliser le terme « zonation », plutôt que « succession »;
- rajouter des numéros sur les cartes légendées pour une meilleure lecture;
- au plan phyto-sociologique : faire relire éventuellement car est cité un silène à travers une association qui est absente de la côte orientale (*Silene coerilosa* ou *corsica* ?);
- la bibliographie est à compléter.

A. ORSINI demande si des inventaires ont été effectués sur les espèces aquatiques.

L. ARDIET indique que les habitats aquatiques sont rattachés au code 24 « eaux courantes », qui ont bien été identifiés dans la cartographie, mais il n'y a pas eu d'inventaires spécifique réalisé sur les espèces aquatiques.

B.RECORBET précise que la DREAL s'engage à faire modifier le document et à procéder à un inventaire complémentaire des milieux aquatiques.

Avis CSRPN de Corse n° 2015-5 sur la cartographie d'habitats du site de Mucchiatana

Avis favorables :	**10**
Avis défavorables :	**0**
Abstentions	**10**

7- Avis sur dossier de dérogation : déviation routière de Figari

Mme VARESI, M. PIERI et M. DEFENDINI du Département de la Corse-du-Sud, sont accompagnés de P. MONEGLIA, (bureau d'études Endemys), celui-ci fait une présentation générale du dossier.

La discussion est ensuite ouverte :

Le CSRPN a d'abord salué la qualité du dossier qui était présenté et a noté l'évolution très positive de celui-ci dans la prise en compte des remarques qui avaient été formulées lors du dernier passage en CSRPN.

En revanche, le principal problème de fond sur le dossier demeure la trop grand incertitude, à ce stade, sur la mise en œuvre effective des mesures compensatoires et d'accompagnement : avec notamment le périmètre de la ZAP en cours de définition, le PLU toujours en cours d'élaboration et les conventions non-signées avec les agriculteurs.

De manière générale, il a été relevé l'absence totale de garanties quant aux promesses qui engagent la mairie concernant: la non-constructibilité de la zone enclavée au sud de la future rocade (absence de délibération du Conseil Municipal, le simple courrier du Maire n'étant pas

suffisant vu les enjeux du dossier), la délimitation exacte de la ZAP, ainsi que la signature et le périmètre des conventions avec les agriculteurs.

Autres remarques sur le fond du dossier:

P. OBERTI indique qu'il faut bien préciser les hypothèses de calcul concernant les gains de temps et les gains économiques liés à la rocade et plutôt que de partir dans ces calculs, il serait plus pertinent d'étoffer la démonstration de l'utilité sociale du projet pour les usagers.

Concernant la ZAP, B. GUYON précise que c'est engagement fort pour la conservation des terrains à vocation agricole, elle est prise par arrêté préfectoral et comprend un zonage. La ZAP, qui garantit le maintient de l'agriculture et donc de l'élevage extensif, est favorable à la Tortue d'*Hermann*. Il est prévu de mettre en place une convention pour la gestion de la Tortue d' *Hermann*, sur 45 ha (sur 30 ans), pour mettre en place les bonnes pratiques. A noter que ce serait une première en Corse.J. ALESANDRI demande si le dispositif des « Tortues-duc » est en nombre suffisant.

B. GUYON précise que l'on manque de recul sur leur efficacité, étant donné que ce dispositif n'a été testé qu'une fois sur le continent, pour une autoroute (pas le même profil, ni largeur de chaussée); aussi cette mesure compensatoire aura un caractère expérimental et sera suivie de très près, pour pouvoir en dégager un retour. Elle s'inscrit dans le cadre des préconisations du PNA.

L. HUGOT attire l'attention, sur la présence de la Jussie (espèce invasive) dans les bassins de rétention de l'aéroport : il faudrait bien la prendre en compte dans le dossier et prévoir un protocole pour les chantiers de travaux, car il y a un fort risque qu'elle soit transportée par les engins de chantiers.

Il serait également intéressant qu'une mesure compensatoire soit proposée spécifiquement pour les orchidées (présence de S*erapias Neglecta*), c'est une espèce à forte variabilité annuelle.

Il est précisé qu'une mesure compensatoire est prévue au plan de gestion de la Testa Ventilègne (mesure 12). Elle prévoit de réaliser une transplantation expérimentale et un suivi de cette transplantation.

A. QUILICHINI demande s'il ne serait pas pertinent que la mesure compensatoire consiste en l'engagement de financer une étude de faisabilité pour la réalisation de culture in vitro.

M. DELAUGERRE demande des précisions relatives à plusieurs mesures :

- Mesure 6 page 79, relative à la mise en place de « Tortue-duc » : quelles sont les études qui ont permis de déterminer les axes de migration de la faune?

P. MONEGLIA précise que c'est « à dire d'expert ».

- Mesure 7 page 86 : quel seront les contours précis de la ZAP?

M. PIERI indique que le périmètre n'est pas encore calé, les discussions sont actuellement en cours. Il précise qu'en tout état de cause, le dossier ne sera présenté au CNPN que lorsque les contours de la ZAP auront été validés par la mairie de Figari. L'objet de la présentation du dossier, à ce stade devant le CSRPN, est d'avoir un avis d'expert sur les

mesures compensatoires et d'accompagnement prévues dans le projet.

G. FAGGIO indique qu'il serait intéressant que le projet de ZAP soit pris en compte dans les documents cartographiques de la Trame verte et bleue.

Avis CSRPN de Corse n° 2015-6 sur dossier de dérogation : déviation routière de Figari

Le CSRPN a donné un avis défavorable en l'état, en motivant l'avis de la sorte :

Le dossier du Département va dans le bon sens et s'est nettement amélioré par rapport au dernier passage, en revanche les incertitudes sont trop importantes, à ce jour, pour que le CSRPN se prononce favorablement.

Il manque donc pour finaliser le dossier :

1) le contour précis de la ZAP et la délibération du Conseil Municipal qui le valide ;
2) l'assurance de la non-constructibilité sur les 45 hectares de la zone au sud de la rocade, via l'intégration dans la ZAP ou une délibération du Conseil Municipal pour que ces 45 hectares soient en zonage naturel (N) ou agricole (A) dans le futur PLU de la commune ;
3) les conventions signées avec des agriculteurs et les zonages concernés correspondants.

Dès lors que ces 3 conditions seront réunies, il sera possible de re-solliciter un avis des membres du CSRPN, ou bien de faire remonter le dossier au CNPN avec les garanties nécessaires pour lever les réserves émises par le CSRPN. Sans ces garanties, il serait extrêmement difficile et peu probable d'obtenir un avis favorable du CNPN.

Avis favorables :	**1**
Avis défavorables :	**17**
Abstentions	**1**

8- Demande de dérogation d'espèces protégées de SM² Solutions Marines

T. KERMARREC présente ce dossier. Il précise qu'il a été examiné par la Commission Mer, qui a émis un avis favorable (se reporter au rapport de la Commission Mer) pour la réimplantation de 4000 graines de posidonies.

Avis CSRPN de Corse n° 2015-7 sur la demande dérogation d'espèces protégées de SM² Solutions Marines

Avis favorables :	**19**
Avis défavorables :	**0**
Abstentions	**0**

9- Validation de sites ZNIEFF en Mer sur proposition des Fiches Argumentaires et périmètres de Créocéan

T. KERMARREC indique que ce dossier a également été examiné par la Commission Mer, qui a émis un avis favorable (se reporter au rapport de la Commission Mer).

La Commission Mer s'est prononcée favorablement sur 6 fiches. Il rappelle que l'objectif à terme est de réaliser 130 fiches

Il précise que deux autres réunions de la commission mer se tiendront d'ici la fin de l'été.

Avis CSRPN de Corse n° 2015-8 sur la Validation de sites ZNIEFF en Mer sur proposition des Fiches Argumentaires et périmètres de Créocéan

Avis favorables :	**19**
Avis défavorables :	**0**
Abstentions	**0**

10- Finalisation de la Commission Terre

B. RECORBET rappelle que le principe de création de la commission TERRE a été validé lors du précédent CSRPN. Sur la base des propositions faites par la DREAL, il interroge les membres afin de fixer la composition exacte de cette commission.

A. ORSINI indique qu'il veut bien en faire partie.

P. OBERTI, faisant déjà partie de la Commission Mer, ne souhaite pas intégrer la Commission Terre.

Sur cette base, la Commission Terre sera prochainement instituée.

11-Information relative à l'état d'avancement de l'inventaire régional du patrimoine géologique de Corse : avis de la Commission nationale

M. SPELLA rappelle que l'inventaire régional du patrimoine géologique a été examiné par la Commission nationale du patrimoine géologique, à Paris, en mars dernier. Les membres de la Commission ont souligné la qualité du travail réalisé par les membres de la CRPG, toutefois il reste encore quelques petites corrections à réaliser pour que l'inventaire puisse être validé.

La CRPG se réunira début juin afin de prendre en compte les observations de la Commission, l'objectif étant de présenter à nouveau l'inventaire à la prochaine Commission nationale, qui devrait se tenir à l'automne 2015.

Par ailleurs, M. SPELLA et V. VINCENTI se rendront au prochain colloque portant sur les inventaires du patrimoine géologique, qui se déroulera du 22 au 26 septembre 2015 à Toulouse, pour y présenter l'inventaire du patrimoine géologique de Corse.

12- Point d'information sur la *Xylella fastidiosa*

A. QUILICHINI a fait passer aux membres du CSRPN un point scientifique sur l'épidémie causée par cette bactérie. Il est rappelé qu'à ce jour, aucun traitement n'existe.
Face à la menace sérieuse que représente cette bactérie pour les écosystèmes et les cultures, M. DELAUGERRE propose que le CSRPN soit force de proposition.

A. ORSINI suggère que le CSRPN rédige une motion destinée à interpeller le préfet, les médias, sur la nécessité de mobiliser davantage la Recherche en la matière.

M. DELAUGERRE propose de rédiger le projet de motion, en axant la réflexion sur :

- les vecteurs de ce pathogène, qui sont très difficiles à identifier ;
- le contexte insulaire, source de fragilité supplémentaire ;
- et enfin de terminer par la nécessité de développer les travaux de la Recherche scientifique.

Le président remercie les participants à cette séance et clôture la réunion à 18 h00.

Le Président du CSRPN

M. Roger MINICONI